

Taxe d'accise—Loi

bateaux exposés provenaient de compagnies américaines. Si cette taxe s'appliquait, cela signifierait que nos compagnies canadiennes ne pourraient concurrencer d'aucune façon les compagnies américaines. Cela imposerait sur nos embarcations de 20 chevaux et plus une taxe de 23.2 p. 100. L'amendement de mon collègue de Sault-Sainte-Marie aurait pour effet de préserver particulièrement la classe la plus touchée, et qui n'a pas les moyens de payer cette taxe autrement qu'en se privant de ses embarcations. Je pense que la limite de 85 chevaux qu'il demande dans son amendement permettra à tous ceux dont le portefeuille est mince ou moyen de se procurer quand même une embarcation, sans être pénalisés.

Je pense, monsieur le président, que l'amendement du député de Sault-Sainte-Marie est bienvenu et qu'il clarifiera la situation, donnera justice aux consommateurs et surtout aux petits manufacturiers chez nous.

Monsieur le président, je suis étonné de l'absence du président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) dans la circonscription de qui existent trois compagnies de bateaux semblables à celles qu'on trouve chez nous: les Industries Espadon Inc. ou la compagnie *Sunray Boats Inc.* Dans la circonscription du président du Conseil du Trésor, il s'agit des compagnies Canots Cadorette, Saint-Maurice Canots et les Bateaux Dorval. Voilà trois compagnies canadiennes-françaises de la circonscription du ministre qui est absent de la Chambre. Maintenant, on peut se permettre de dire qu'un député est absent puisque c'est le président de la Chambre lui-même qui a inauguré cette coutume aujourd'hui.

Par conséquent, monsieur le président, je demande au ministre ou au secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Cullen) de consulter ses collègues, le président du Conseil du Trésor et le ministère de l'Expansion économique régionale, qui ont donné des subventions pour créer des emplois dans cette industrie du bateau avant d'imposer une taxe qui s'attaquera particulièrement aux petits consommateurs, aux petits salariés, qui les privera de s'acheter un moyen de plaisance pour une saison très brève et qui, par ailleurs, favorisera les gros consommateurs, et particulièrement l'entreprise américaine.

Monsieur le président, je me demande si le secrétaire parlementaire a eu des entretiens avec le président du Conseil du Trésor, ou si le président du Conseil du Trésor, qui est absent actuellement, lui a fait des représentations concernant les trois compagnies de sa circonscription.

Avant de me rasseoir, monsieur le président, j'aimerais faire remarquer à la présidence l'absence de plusieurs députés libéraux et conservateurs progressistes à la Chambre au moment où l'on discute d'une industrie vitale. Encore une fois, je répète, monsieur le président, que les créditistes ont 40 p. 100 de leur députation à la Chambre. Il est maintenant permis de faire des calculs sur la présence des députés à la Chambre étant donné l'attitude qu'a prise le président lui-même. Monsieur le président, je sais que cela n'est pas conforme au Règlement, mais il s'agit maintenant d'un précédent. Je pense qu'il est important de relever la présence des députés avec l'importance des sujets en cause. Voilà pourquoi nous allons appuyer l'amendement du député de Sault-Sainte-Marie.

[Traduction]

M. Darling: Monsieur le président, j'aimerais féliciter le ministre—et j'espère que le secrétaire parlementaire m'écoute—d'avoir tenu compte des requêtes qu'ont présentées des députés des deux côtés de la Chambre pour que soient prises des mesures en vue de réduire une taxe sur

les bateaux et les moteurs qui, selon moi, était très injuste. D'après ce que je comprends, les coques ne seront pas visées par cette taxe, seuls les moteurs le seront.

Je suis de toute évidence entièrement d'accord avec les modifications proposées par le député de Sault-Sainte-Marie, qui demande que l'on prévoie une mesure de protection des propriétaires de petites embarcations, ceux qui utilisent des bateaux à moteur de 20 à 85 chevaux. J'ai toutefois encore l'impression que la limite de 85 chevaux n'a pas grand-chose à voir avec la taxe sur les véhicules à forte consommation. Un moteur hors-bord de 135 chevaux coûte dans les \$3,000 à \$3,500. Admettons que le prix usine soit d'environ \$3,000, il faut y ajouter la taxe du constructeur. C'est-à-dire environ \$300 de taxe pour un gros moteur hors-bord.

Si l'on compare la taxe sur une grosse Cadillac, soit 10 p. 100 pour la partie du poids qui dépasse 4,500 livres, c'est-à-dire environ \$195, ou la taxe sur une grosse Buick Oldsmobile ou Electra, d'environ \$75, à la taxe imposée dans le cas d'un moteur de 90 chevaux de \$2,000, on constate que la taxe sur un moteur hors-bord est à peu près le double de celle qui s'applique à une grosse voiture. Monsieur le président, je ne trouve pas cela sérieux et j'espère que le ministre et ses mandarins et experts vont y regarder de plus près et constater l'injustice de cette taxe. Pourquoi la taxe sur les automobiles qui servent douze mois par an, serait-elle beaucoup moins élevée que celle sur les bateaux, qui ne servent que trois mois par an?

J'admets que l'on a tenu compte dans une certaine mesure des pêcheurs, des chasseurs et des piégeurs. Je pense que l'on va découvrir un nombre époustoufflant de pêcheurs, de chasseurs et de piégeurs dans ma circonscription désormais! Tout le monde va être obligé de partir à la chasse ou à la pêche pour se nourrir, à cause des taxes énormes.

Dès ce soir, on est probablement déjà en train de dessiner un nouveau super hors-bord de 19.99 CV qui échappera à la taxe. Je vois sourire un des collaborateurs du ministre. Comment pouvons-nous accepter logiquement une taxe de \$75 sur une grosse voiture de \$10,000 et une taxe de \$200 sur un minable hors-bord. Ça ne tient pas debout et j'aimerais avoir une réponse.

Des voix: Bravo!

M. Darling: La justice, c'est la justice, monsieur le président. D'une certaine façon, un hors-bord ou un bateau, c'est du luxe. On a décidé que la taxe s'appliquerait aux bateaux de plaisance. Monsieur le président, je suis certain qu'il y a déjà moins de bateaux de plaisance qu'il y en avait il y a trois heures avant que cette affaire ne vienne sur le tapis!

● (2020)

J'aimerais avoir une réponse. Je vois que le célèbre ministre est revenu à la Chambre. Comment peut-il prouver le bien-fondé d'une taxe de \$75 sur une Oldsmobile ou une Buick pesant \$4,800 livres et une taxe deux fois plus élevée sur un hors-bord qui sert trois mois par année, coûte \$2,500 et produit 100 chevaux.

Le vice-président: Le comité est-il prêt à se prononcer? (L'amendement de M. Symes est rejeté par 60 voix contre 27.)

Le vice-président: Avant de passer à la motion du député d'Esquimalt-Saanich, je voudrais attirer l'attention